

OAJE – Office de l'accueil de jour des enfants
Madame
Valérie Berset, Cheffe d'office
Rue de la Paix 4
1014 Lausanne

Pully, le 29 avril 2024

Procédure de consultation – Projet de loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc)

Madame la Cheffe d'office,

Nous faisons suite à votre courrier du 25 mars 2024 relatif à la mise en consultation, par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats, de ses nouvelles propositions dans le cadre du projet de loi cité en titre.

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises constate que le modèle proposé par la commission, sous la forme d'une allocation de garde se fondant sur la loi sur les allocations familiales, remettrait en question, s'il était adopté, l'entier du modèle vaudois et de son équilibre actuel, notamment avec le rôle de la FAJE. A notre sens, les conséquences d'un tel changement pourraient être dangereuses, ce pourquoi nous pensons que la première solution proposée par la Commission du Conseil national était bien plus appropriée au contexte de notre canton.

S'agissant des conventions-programmes, nous saluons le principe de cette solution de financement en faveur des cantons dans le but, en particulier, de développer le nombre de places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire et parascolaire, ainsi que pour les enfants en situation de handicap, cela tel que nous l'avions déjà souligné dans notre réponse du 14 juillet 2022 à la première consultation sur le sujet. Cela étant, nous soulignons à nouveau que nous peinons à imaginer les effets concrets de ces programmes au vu du peu de moyens prévus en faveur de ces derniers.

En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame la Cheffe d'Office, nos meilleures salutations.

Chantal Weidmann Yenny



Présidente

Eloi Fellay



Directeur